



SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Jeudi 24 septembre 2026, à 13h30, le Bureau Syndical, s'est réuni à Privas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
René SABATIER (VP)	X			Dorian THOULOZE(VP)	Visio		
Karine ACCASSAT(VP)	Visio			Thierry BRUYERE-ISNARD (VP)		X	
Jean Paul BULINGE (VP)	X			Norbert POYET (VP)		X	
Virginie BONNET FERRAND (VP)			X	Antoine ALBERTI (VP)	X		
Dominique BRESSO (VP)	X			Régis PONSICH ((VP)		X	
Edith MANTELIN(VP)	Visio			Norbert COLL	X		
Patrick MAISONNEUVE (VP)		X		Emma TALAGRAND	X		
Laetitia BOURJAT(VP)	X			Bruno TASSAN DIN	X		
Philippe FORTUNE	Visio			Laetitia SAVEL	Visio		
Patricia CURTIUS			X	Gérard AMBERT		X	
Serge BERTHON	X						

OBJET : SUBVENTION « CCR » PROGRAMME ADEME 2023 / 2027

Le Président rappelle aux membres du bureau syndical que Territoire d'Énergie Ardèche a candidaté auprès de l'ADEME afin d'assurer la gestion du Fonds Chaleur dans le cadre d'un Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT).

Par courrier en date du 30/05/2024, l'ADEME a notifié à Territoire d'Énergie Ardèche la convention de mandat n°23RAD0675, confiant à notre syndicat le paiement des dépenses de l'ADEME au titre du CCRT.

L'objectif de ce contrat est d'accompagner 30 opérations d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), concernant des projets publics et privés disposant d'un numéro de SIRET, pour un volume total de production énergétique estimé à 17 803 MWh, dont 6 installations hors biomasse.

Le montant total délégué par l'ADEME à Territoire d'Énergie Ardèche selon la convention s'élève à 6 220 376 euros pour une durée de quatre ans, avec une prise d'effet rétroactive au 07/11/2023.

Le montant total des subventions notifiées ce jour par l'ADEME est quant à lui de 3 854 000 euros. Le septième comité d'engagement, premier de l'année 2026, s'est tenu le 04/06/2026 afin de présenter à l'ADEME les dossiers proposés au financement.

L'ADEME a validé les dossiers présentés lors de ce comité en date du 15/06/2026, pour un montant total de subventions de 190 651.16 euros.

Cinq dossiers ont été examinés à cette occasion :

- 3 projets d'investissement d'une chaufferie bois (SCI APOSTROPHE, COMMUNAUTE CISTERCIENNE DE NOTRE DAME DES NEIGES, VILLA AIMEE) ;
- 1 projet d'étude de faisabilité chaufferie bois (FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE L'ARDECHE) ;
- 1 test de réponse thermique (TRT) pour un projet de géothermie (LABORATOIRE M&L).

La production d'énergie EnR&R attendue au titre de ce comité d'engagement est estimée à 440.13 MWh.

En conséquence, le Président propose au bureau syndical d'attribuer les subventions telles que présentées dans l'extrait du procès-verbal du comité d'engagement du 04/06/2026, annexé au présent rapport, pour un montant total de 190 651.16 euros.

Après la prise en compte de ce comité d'engagement, le montant cumulé des subventions engagées s'élève à 2 891 316.57 euros, soit :

- 46.48 % du montant total délégué par l'ADEME ;
- 75 % du montant total notifié par l'ADEME.

Enfin, le Président informe le bureau syndical que la quantité de production d'énergie engagée à l'issue de ce comité d'engagement atteint désormais 7 191 MWh, représentant 40.39 % de l'objectif global du CCRT.

Le Bureau Syndical,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ✓ DECIDE d'attribuer les subventions proposées aux bénéficiaires, figurant dans la liste ci-annexée, pour la somme de 190 651.16 euros.
- ✓ AUTORISE le Président à signer les conventions d'attribution des subventions aux bénéficiaires concernés.

Fait et délibéré Le 24/09/2026
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le

Annexe - LISTE DES DOSSIERS VALIDES

Annexe - AVANCEMENT CCR

Date Comité engagement	Montant engagés euros
27/06/2024	745 988,71 €
07/11/2024	-10 416,20 €
07/11/2024	561 213,76 €
11/02/2025	207 236,25 €
11/02/2025	-2 438,32 €
15/05/2025	244 761,23 €
02/10/2025	797 858,75 €
11/12/2025	46 297,78 €
12/03/2026	110 163,45 €
04/06/2026	190 651,16 €
Total	2 891 316,57 €

	Montant enveloppe ADEME euros	Montant engagés euros	Avancement %
2024	1 304 000,00 €	1 296 786,27 €	99,45%
2025	1 550 000,00 €	1 293 715,69 €	83,47%
2026	1 000 000,00 €	300 814,61 €	30,08%
2027		0,00 €	
Total convention	6 220 376,00 €	2 891 316,57 €	46,48%

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le



ID : 007-250700358-20260924-MDE20262909-DE